

ST-MARTIN-VÉSUBIE

## **Taxe d'habitation 2010**

La direction générale des Finances publiques de Nice Arénas, informe que dans le cadre des demandes d'exonération de la taxe d'habitation pour logement vacant, les contrôles doivent être faits avant le 31 janvier 2010.

Nous vous rappelons que pour être considéré comme vacant, un local doit être entièrement dépourvu de meubles. Il sera demandé aux contribuables qui contestent leur imposition de justifier par tout moyen de cette condition et une simple attestation de la mairie en fin d'année ne suffira pas pour justifier d'un dégrèvement.

Les services de la mairie restent à votre disposition pour tout renseignement au 04.93.03.60.00.